

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 décembre 2019

17 h – Mairie du Géripon

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 18	L'assemblée régulièrement convoquée le 12 décembre 2019, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.
<u>Présents</u> : 11	<u>Présents</u> : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Loïc JEANJEAN, Frédéric MOUREAU, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Hervé PELLECUER, Alain VENTURA
<u>Votants</u> : 12	<u>Représentés</u> : Fabienne SALMERON (procuration à Jacques Hugon) <u>Excusés</u> : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS <u>Absents</u> : Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Frédéric NADLER, Véronique NUNGE, Miriam ROESSEL <u>Secrétaire de séance</u> : Pierre-Emmanuel DAUTRY

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2019**
Le compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

➤ **Délibération autorisant le paiement des factures d'investissement début 2020 (budgets AEP et commune) en attente du vote du budget 2020**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Il est donc proposé aux élus de délibérer afin de permettre le mandatement des dépenses d'investissement (AEP et commune) en début d'année 2020 en attente du vote du budget 2020.

Vote des élus à l'unanimité pour.

➤ **Proposition pour un essai de garderie de mars à juin**

Il est proposé aux élus de mettre en place une garderie à l'école publique pour la période de mars à juin 2020 sur une plage horaire de 16 h 40 à 17 h 40.

➤ **Tarif de l'eau et de l'assainissement 2020**

Les tarifs actuels sont les suivants :

Abonnement à l'eau : 93,93 € HT / an.

Consommation d'eau : 17,68 € HT / m³ pour une consommation de 1 à 5 m³ puis 0,47 € HT / m³ supplémentaire.

Tarif assainissement regroupé : 0,99 € HT / m³.

Pierre-Emmanuel DAUTRY propose une augmentation des tarifs pour l'année 2020. L'augmentation est de 2% pour une consommation type de 120 m³ pour un foyer. Les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

Abonnement à l'eau : 96 € HT / an.

Consommation d'eau : 18 € HT / m³ pour une consommation de 1 à 5 m³ puis 0,48 € HT / m³ supplémentaire.

Tarif assainissement regroupé : 0,99 € HT / m³.

Vote des élus à l'unanimité pour.

➤ **Compétence eau et assainissement**

Alain VENTURA fait le point sur les dernières informations concernant le transfert de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. La loi « Engagement et proximité » a été adoptée le 19 décembre 2019 et permet la mise en place du mécanisme de minorité de blocage pour reporter le transfert au 1^{er} janvier 2026, avec possibilité d'anticipation.

La commune du Collet-de-Dèze et de Sainte-Croix-Vallée-Française ont également rejoint la minorité de blocage. Alain VENTURA propose d'adopter une nouvelle délibération pour reporter le transfert de la compétence eau et assainissement en y intégrant les nouveautés de la loi « Engagement et proximité ».

Vote des élus à l'unanimité pour.

➤ **Point sur la régularisation des captages**

Camille LECAT présente les avancées sur le dossier de régularisation des captages. Une demande d'estimation sommaire et globale des indemnités à verser pour l'acquisition des périmètres de protection immédiate et la mise en place des servitudes sur les périmètres de protection rapprochée a été transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard. Cette régularisation des captages est à faire valoir pour le Plan Local d'Urbanisme.

➤ **Tarif de la cantine scolaire 2020**

Les tarifs de la cantine scolaire sont actuellement les suivants :

3,84 € pour un repas enfant,

7 € pour un repas adulte.

Camille LECAT propose aux élus une augmentation de 1% pour s'aligner avec l'inflation actuelle :

3,87 € pour un repas enfant,

7,10 € pour un repas adulte.

Vote des élus à l'unanimité pour.

➤ **Modification du tableau des emplois**

Des modifications sont à effectuer sur le tableau des emplois de la commune, portant notamment sur les contrats à renouveler au 1^{er} janvier 2020 et au recrutement d'une ATSEM au 1^{er} février 2020.

Pour le poste d'ATSEM, les recrutements sont ouverts jusqu'en janvier 2020 et seront effectués par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS et Camille LECAT. La proposition de garderie n'a pas reçu beaucoup de réponses positives pour le moment et aurait un coût annuel supplémentaire de 1 000 euros (frais de personnel). Une participation des parents serait à envisager.

Le cantinier David MONIER, en poste depuis 6 mois, a réalisé un essai concluant. Camille LECAT propose un renouvellement de CDD pour 3 ans avec annualisation du temps de travail.

Vote des élus à la majorité pour (11 pour, 1 abstention : Pierre-Emmanuel DAUTRY).

Camille LECAT indique que le poste créé pour le ménage de la crèche (4h hebdomadaires) et occupé par Malika FUHRMANN n'est pas fonctionnel. Il est envisagé de supprimer le poste et

d'intégrer les heures de ménage dans le planning de Véronique VENTURELLI (par le biais d'heures complémentaires).

Vote des élus à l'unanimité pour.

➤ **Proposition refus convention garantie emprunt Polygone**

Suite à la demande de réitération de garantie pour le rallongement de 10 ans du prêt contracté par Polygone auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, il est proposé aux élus de refuser cette opération auprès de Polygone. Camille LECAT précise qu'une explication sera apportée à Polygone sur les motifs de ce refus dont la Sous-Préfecture sera également destinataire.

Vote des élus à la majorité pour (11 pour, 1 abstention : Jean-Claude DAUTRY).

➤ **Demande de passage à l'Ayrolle**

Suite au courrier de Monsieur Laurent BECH sollicitant un droit de servitude entre la parcelle B368 et la parcelle B750 du lotissement de l'Ayrolle, les solutions possibles seront étudiées par le conseil municipal. La solution envisagée est d'incorporer à la voirie communale classée la route desservant le lotissement de l'Ayrolle située sur la parcelle B750 ainsi que la parcelle B368 appartenant à M. Laurent BECH.

Cette incorporation sera définitive après relevé de géomètre et division parcellaire.

En attendant, la commune autorise le passage par véhicule sur ladite voie pour desservir la parcelle B368 appartenant à M. Laurent BECH.

Vote des élus à la majorité pour (11 pour, 1 abstention : Marie-Christine LIEBER).

➤ **Demande de stationnement camion**

Morgan JAQUIER, employé à l'ASA DFCI, souhaiterait pouvoir stationner avec son camion aménagé sur une parcelle communale (C376) située à Lézinière. Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition d'un terrain pour un montant de 40 € mensuels pour une durée temporaire de 12 mois.

Vote des élus à l'unanimité pour.

➤ **Petit-déjeuner à l'école publique**

Il est proposé aux élus la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » au sein de l'école publique à compter de la rentrée 2019-2020. Une convention est à valider entre la commune et l'Académie de Montpellier, qui prévoit notamment la participation financière du ministère de l'Éducation Nationale pour l'achat des denrées alimentaires sur la base d'un forfait par élève.

Le nombre de petits déjeuners reste à définir. En conseil d'école, une réduction des produits sucrés et la fourniture d'une nourriture de meilleure qualité ont été les orientations choisies. Camille LECAT précise aussi que moins de communes adhérentes au dispositif signifie une enveloppe plus importante et un forfait par élève plus intéressant pour les communes signataires de la convention.

Vote des élus à l'unanimité pour.

➤ **Participation communale au transport scolaire**

La participation communale est de 408 € par élève transporté pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour notre commune cela concerne 12 enfants soit un total de 4 896 €. La compétence n'est plus départementale mais est gérée par la Région Occitanie.

Vote des élus à l'unanimité pour.

➤ **Point sur les ouvrages d'art à réparer**

Concernant les réparations du Pont de Loubreyrou, deux entreprises étaient candidates au marché de travaux : l'entreprise AB Travaux Services et l'entreprise SARL Chapelle. Avec l'assistance du service juridique du conseil départemental, l'entreprise AB Travaux Services a été jugée la mieux classée. Il est donc proposé d'attribuer le marché à l'entreprise AB Travaux Services.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Camille LECAT indique qu'au Pré Neuf, un mur de soutènement est hors d'état et qu'il est nécessaire d'en reconstruire un. Le terrain a également été gratté sur l'aire de dégagement du Salson.

➤ **Bassin d'eau à l'Espinas**

Camille LECAT fait le point sur le projet de création d'un bassin d'eau à l'Espinas. Il propose une participation financière de la commune par fonds de concours auprès de la communauté de communes Des Cévennes au Mont-Lozère à hauteur de 5 000 €. Le bassin pourrait servir pour un usage de défense contre les incendies pendant la période estivale.

Vote des élus à la majorité pour (9 pour, 1 contre : Pierre-Emmanuel DAUTRY, 1 abstention : Loïc JEANJEAN ; Frédéric MOUREAU ne prend pas part au vote en raison de son appartenance à l'association).

➤ **Questions diverses**

- Voie verte

L'ouverture des plis aura lieu le 13 janvier 2020. Le budget de la 1^{ère} tranche est dépassé de 800 000 € (dont 500 000 € supportés par le conseil départemental) sur les 2 500 000 € prévus initialement. La 1^{ère} tranche concerne les travaux de Florac à Saint-Julien-d'Arpaon et du Collet-de-Dèze à Sainte-Cécile-d'Andorge. La 2^{ème} tranche concernera les travaux entre Jalcreste et Saint-Julien-d'Arpaon.

- Lozère Energie

Marie-Christine LIEBER indique que la commune avait adhéré à Lozère Energie et que cet établissement devait réaliser des études pour la performance énergétique des bâtiments communaux, notamment l'école. La question se pose également de pouvoir bénéficier du dispositif isolation à 1 € en tant que commune. Des renseignements seront pris à ce sujet.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 20.